

RÉOUVERTURE

DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

VILLERS-COTTERÊTS / AMBLENY



COMMENT ACCÉDER À LA DÉCHÈTERIE ?

- Je peux me rendre à la déchèterie 1 fois par jour mais **uniquement sur rendez-vous**
- Je suis venu avec le véhicule dont l'immatriculation a été précisée lors de la prise de RDV
- J'ai pensé à me munir
 - de ma carte d'accès déchèterie
 - du courriel de confirmation de RDV
 - de mon attestation de déplacement (*si elle est toujours en vigueur*) en cochant la case "achats de première nécessité"

les règles à respecter

RÈGLES D'ACCÈS

- AUCUN DÉPÔT AUTORISÉ SANS RDV PRIS AU PRÉALABLE**
- OBLIGATION DE PORT DE MASQUE ET DE GANTS (NON FOURNIS)**
- RESPECT DE L'HORAIRE FIXÉ**
- RESPECT DU PERSONNEL, DE SES CONSIGNES ET DES GESTES BARRIÈRES**
- ACCÈS AU LOCAL GARDIEN INTERDIT**

RÈGLES DE DÉPÔT

- APPORT LIMITÉ À 1M³ / RDV / JOUR**
- DÉCHARGEMENT = 15 MIN MAX**
- ACCÈS SIMULTANÉ AU SITE LIMITÉ À 2 VOITURES**
- PAS D'AIDE POSSIBLE DES GARDIENS (RESPECT DES GESTES BARRIÈRES)**
- LES USAGERS LAISSENT PLACE NETTE APRÈS LEUR DÉPÔT**



Tous les déchets habituellement admis sont acceptés